Les Assises de la Mer et du Littoral

Fiche 7. Emploi maritime et besoins de formation

1. Etat des lieux :

Avec environ 500 000 emplois, les activités maritimes constituent un réel enjeu économique. Les 20 et 21 novembre derniers se tenaient à Biarritz et à Bayonne les 8èmes Assises de l'économie maritime et du littoral, réunissant 1.200 participants issus de toutes les disciplines de la mer, pour deux journées d'échanges, de débats et de conférences thématiques. A cette occasion, a été présentée par l'AGEFOS PME les résultats du Baromètre Emploi-Formation de la Filière Mer aux acteurs de l'économie maritime.

Réalisée par le service Observatoires, cette deuxième édition de l'étude s'est concentrée sur les cinq secteurs d'activité suivants : pêche et cultures marines, ports de commerce, transport maritime, industrie nautique et ports de plaisance. Le portrait qui se dessine est celui d'une filière forte de 105.300 salariés répartis dans 5.800 établissements, dont 83% de TPE de moins de 10 salariés. La synthèse de l'étude est annexée, et l'étude complète est accessible à partir du lien suivant :

http://www.agefos-pme.com/site-national/nous-connaitre/etudes-observatoires/observatoires-de-branche/autres-activites-et-filieres/

Le secteur se dote peu à peu d'un outil statistique permettant de disposer d'une vision claire et dynamique du secteur avec la création des observatoires des métiers maritimes, dans le transport maritime et à la pêche.

Le métier de marin doit rester un métier d'avenir mais il n'est pas escompté un développement notable du nombre de marins, les dernières années montrant plutôt une réduction du nombre de marins. Les métiers de la mer restent pénalisés par un déficit d'image et d'attractivité auquel il faut apporter une réponse.



Direction(s) technique(s) référente(s) : DGITM-DAM Coordination : CGDD-DDD

2 - Les enjeux :

- les évolutions à venir nécessitent de développer la mobilité professionnelle

Le secteur se caractérise par les effets de la mondialisation et les évolutions cycliques du transport maritime, une raréfaction de la ressource à la pêche maritime, mais les taux d'emplois restent fort même si des signaux s'allument et les jeunes peuvent trouver des difficultés à embarquer lors ou au sortir de leur formation. Les marins disposent enfin de compétences reconnues. Le cadre réglementaire place les marins et gens de mer au centre du dispositif mais on assiste à un renforcement toujours plus important des exigences de sécurité maritime notamment avec les textes internationaux issus de l'OMI mais aussi à une spécialisation des métiers.

On escompte que les parcours professionnels vont évoluer et que les carrières courtes et évolutives vont devenir la norme. Cela suppose de faciliter et développer les mobilités professionnelles entre les différents secteurs du monde maritime mais aussi terrestre. Cette capacité à développer les mobilités apparaît comme source de dynamisme et d'adaptation du secteur. Cette mobilité recouvre au moins trois champs : mobilité entre le secteur maritime et terrestre, mobilité au sein du secteur maritime (entre la pêche et le commerce par exemple), mobilité intra sectorielle, c'est à dire la promotion sociale. Cette mobilité pourra aussi entrainer une pluriactivité, ce qui signifie de définir les freins et les blocages à lever pour permettre un développement de cette pluriactivité.

- quels sont les emplois de demain ?

La transition vers une économie verte entraînera de fortes modifications des pratiques, une mutation des spécialités mais, selon l'analyse traditionnellement faite, il n'est pas escompté la création de nouveaux métiers. Les métiers actuels demeureront en effet le socle des nouvelles compétences métiers qui seront requises. Certains emplois qui peuvent être labellisés « verts » peuvent porter sur des technologies nouvelles mais les gestes professionnels effectués restent traditionnels.

La filière verte des énergies marines (énergie hydrolienne, marémotrice, houlomotrice, éoliennes en mer, énergie thermique des mers, de la biomasse marine et des gradients de salinité) est une filière en émergence. L'exemple des éoliennes en mer est souvent cité. Mais ce secteur constitue-t-il un enjeu fort en terme d'emplois ? Peut-il concourir à la stabilisation de l'emploi maritime classique ? Des industriels et des compétences existent pour l'éolien terrestre et cette expertise et ce savoir faire peuvent être mis au service du maritime. Ils peuvent être un relais de croissance pour le maritime et le portuaire. Il n'y a pas encore d'emplois à taille industrielle. Les besoins restent parfois difficiles à estimer car il y a peu de retour d'expériences à ce stade. L'exemple allemand montre que le dispositif est créateur d'emplois. Un travail quantitatif et qualitatif d'évaluation des besoins d'adaptation au secteur maritime est nécessaire à court terme afin de ne pas manquer le rendez vous.

Il faut également prendre en compte les métiers liés à la gestion de l'espace marin qui devient une problématique de plus en plus prégnante dans le cadre d'une gestion partagée de l'espace et de sa protection. Enfin, les métiers liés au tourisme en mer tel que le développement de la pluriactivité à la pêche maritime avec le « pescatourisme » ou la métiers destinés à la découverte des espèces marines (cétacés...).

- la capacité de dynamisme du secteur repose aussi sur le dispositif de formation qui devra continuer à s'adapter

L'impact sera important sur le dispositif de formation qui devra poursuivre son adaptation. Celui-ci est jugé suffisamment souple pour répondre aux attentes mais il doit poursuivre sa mutation dans le cadre des évolutions en cours.

Il est nécessaire d'ouvrir les formations initiales aux contraintes environnementales et aux techniques industrielles, existantes et en cours de conception, d'articuler avec le réseau de la formation continue dans une perspective de formation tout au long de la vie mais aussi d'accueil de nouveaux venus en cours de carrière. Il faut aussi pouvoir utiliser toutes les dispositions offertes par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

2. Axes de travail envisagés pour les conseils maritimes de façades et les groupes dédiés dans les bassins ultramarins :

- 1 A partir des constats de l'étude AGEFOS-PME et des observatoires des métiers, relever à partir de chaque interrégion ou liées à des bassins spécifiques les forces et les faiblesses en matière d'emploi, identifier les spécificités régionales ou liées à ces bassins spécifiques, définir les actions à mener afin d'apporter des réponses ciblées.
- 2 Comment développer l'objectif de mobilité pour dynamiser l'emploi selon les trois orientations suivantes : mobilité entre le secteur maritime et terrestre, mobilité au sein du secteur maritime (entre la pêche et le commerce par exemple), mobilité intra sectorielle, comment faire plus de promotion sociale. La pluriactivité constitue-t-elle une voie intéressante et quels sont les freins et les blocage à la pluriactivité?
- 3 Y a-t-il des nouveaux métiers maritimes ? Y a-t-il de nouveaux besoins dans le secteur ou dans le bassin d'emplois, et quels sont-ils ?
- 4 Quelles adaptations nécessaires pour le dispositif de formation ?